

## Décision n° 2024-248 du 26/06/2024 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (VRAY Muriel)

### La direction Europe et Innovation :

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

### Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Muriel VRAY est désigné(e) expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait-le 26/06/2024

Valérie DENUX, directrice  
Direction Europe et innovation